

# « LES CAISSES DE GRÈVE DONNENT CONFIANCE AUX GRÉVISTES ET EFFRAYENT LEURS ADVERSAIRES. »

## Une histoire politique des caisses de grève. Entretien avec Gabriel Rosenman

*Propos recueillis par Mickaël Correia*

**Les caisses de grève foisonnent à travers le pays depuis le début du mouvement contre la réforme des retraites. Plus qu'un outil de soutien financier, elles sont une manifestation et un indicateur de la solidarité de la population envers les grévistes. Depuis leur genèse au début du XIX<sup>e</sup> siècle, les caisses de grève ont connu des heures de gloire et des périodes d'éclipse au sein du répertoire d'action syndical, tout en voyant leur forme s'adapter aux mutations aussi bien technologiques que politiques. Entretien avec Gabriel Rosenman, ancien cheminot et militant à SUD-Rail qui réalise une thèse de science politique sur l'histoire et l'actualité des caisses de grève.**

### **Qu'est-ce qu'une caisse de grève ? Quel rôle peut-elle endosser lors d'un mouvement social ?**

Une caisse de grève est un dispositif qui permet d'aider des grévistes à réduire les pertes financières dues aux retenues sur salaire. Elle peut prendre trois formes principales, dont chacune véhicule des images différentes et correspond à un mode de financement spécifique. On pense bien sûr à la traditionnelle boîte à chaussure – pour collecter de l'argent liquide, sur le piquet de grève ou lors des manifestations – et à son équivalent numérique, la cagnotte en ligne, qui permet de recueillir des virements à distance. Dans ces deux cas, la caisse est généralement créée au cours de la grève et l'argent provient principalement de personnes extérieures qui souhaitent soutenir les grévistes. Enfin, la caisse de grève peut également prendre la forme d'une ligne budgétaire dans la comptabilité des structures syndicales. La caisse est alors permanente, et l'argent provient des cotisations des adhérent-es : c'est le cas pour les caisses « statutaires » de la CFDT telle la Caisse nationale d'action syndicale (Cnas) ou de la CGT des Hôtels de Prestige et Économiques, impliquée dans les récentes grèves de femmes de chambre, comme en ce moment à l'hôtel Ibis Batignolles. Aujourd'hui, la plupart

des grèves qui mettent en place des caisses combinent ces trois formes : collectes « physiques », cagnottes en ligne et contributions des structures syndicales.

Les caisses de grève ne se limitent pas à compenser (partiellement et a posteriori) les pertes financières des travailleurs mobilisés, elles donnent confiance aux grévistes et effrayent leurs adversaires : patronat, directions, gouvernements. Leur fonction n'est donc pas seulement financière, mais aussi politique, notamment lorsque les sommes récoltées atteignent des montants importants. En effet, ces grandes collectes permettent aux grévistes d'espérer des versements conséquents, ce qui facilite la décision de poursuivre la grève, mais elles démontrent également l'existence d'un soutien large dans la population, aussi bien aux yeux des grévistes qu'à ceux de leurs adversaires.

C'est ce qui s'est passé au printemps 2018, avec la « cagnotte de soutien aux cheminots » lancée par le sociologue Jean-Marc Salmon : en dépassant un million d'euros, cette caisse a donné une traduction concrète et visible à la forte solidarité qui s'exprimait envers les grévistes, et ces encouragements moraux et financiers leur ont permis de rester en grève plus longtemps. La grève actuelle contre la réforme des retraites en est un autre exemple : depuis

le 20 décembre dernier, le nombre de caisses locales (plus de 200 à ce jour) et le montant des dons ont connu une véritable explosion. Cet élan de solidarité a joué un rôle absolument déterminant dans la capacité des grévistes de la SNCF et de la RATP à continuer la grève malgré l'obstacle des vacances scolaires.

### **Quand et comment est née la caisse de grève en tant que pratique de lutte ?**

Les premières caisses de grève remontent aux sociétés de secours mutuel apparues au cours des années 1830 : dans un contexte marqué par l'absence de protection sociale, ces premières organisations ouvrières visaient à mutualiser les ressources pour faire bénéficier leurs membres d'une indemnisation en cas de maladie, de chômage... ou de grève.

Ces sociétés organisent alors surtout des ouvriers et ouvrières qualifiés, de même que les premières chambres syndicales qui leur succèdent : c'est notamment chez les typographes et les bronziers qu'apparaissent les premiers exemples de caisses syndicales. Comme l'explique l'historien Nicolas Delalande dans son beau livre *La Lutte et l'Entraide* (Seuil, 2019), la logique qui se développe alors est celle de la réciprocité entre chambres syndicales : on se prête de l'argent lors d'une grève, en s'engageant soit à le rendre soit à le prêter à son tour quand une autre corporation s'engagera dans un conflit long.

On peut mentionner l'exemple de la Société du devoir mutuel : fondée par les chefs d'ateliers tisseurs lyonnais – qui dirigeront les révoltes de Canuts en 1831 et 1834 – dans le cadre de leur lutte pour un tarif minimum garanti, elle prévoyait explicitement le versement d'aides financières à ses membres en cas de cessation du travail. C'est notamment pour empêcher la généralisation de ce modèle qu'en 1852 Napoléon III encadre légalement les sociétés mutuelles pour qu'elles ne se transforment pas en « sociétés de résistance », puis qu'en 1884 est votée la loi Waldeck-Rousseau qui légalise les syndicats et permet de séparer officiellement activités mutualistes et activités syndicales.

### **Vous affirmez que la fin du XIX<sup>e</sup> siècle constitue une période de basculement pour la solidarité financière envers les grévistes...**

Les grèves qui éclatent à ce moment impliquent parfois plusieurs milliers de grévistes et commencent à concerner des ouvriers et ouvrières peu qualifiés, qui sont plus pauvres et moins syndiqués. Ce changement de milieu et d'échelle dépasse largement les capacités financières des jeunes structures syndicales. Et c'est pourquoi la pratique de la souscription se généralise à cette période, notamment dans la presse ouvrière et socialiste. Malgré des réticences à reprendre cette méthode issue de la philanthropie bourgeoise, de nombreux journaux populaires lancent des appels à la solidarité quand une grève commence à durer et publient ensuite la liste des donateurs et donatrices, accompagnée du montant donné et parfois d'un message d'encouragement. Au-delà des

mutations technologiques, les actuelles cagnottes en ligne s'inscrivent donc directement dans la continuité de ces pratiques.

La toute fin du XIX<sup>e</sup> siècle voit également la croissance des syndicats et leur constitution en confédérations (la CGT est fondée en 1895). Les grèves se multiplient et ont aussi tendance à s'allonger – leur durée moyenne culmine alors entre 15 et 34 jours –, ce qui pousse de nombreux syndicats à se doter de caisses de grève permanentes. Selon l'Annuaire des syndicats professionnels de 1910-1911, sur les 5325 syndicats qui existent à ce moment-là, 800 assurent des secours de grève. La même année, le congrès de la CGT vote même le principe d'une « caisse confédérale de grève ». Parmi les facteurs qui facilitent cette généralisation de l'aide financière aux grévistes, il faut également mentionner le développement du télégraphe et des virements bancaires. De manière générale, on assiste alors à un processus d'élargissement de l'aide financière et matérielle aux grévistes, qui semble se poursuivre jusqu'au déclenchement de la Seconde Guerre mondiale.

### **En quoi l'intégration<sup>1</sup> des centrales syndicales après la Seconde Guerre mondiale modifie-t-elle la pratique des caisses de grève ?**

La pratique gréviste connaît une profonde transformation dans la France de l'après-guerre : non seulement la grève devient un droit garanti par la Constitution, mais elle change également de morphologie, avec la forte diminution de sa durée moyenne – entre un et deux jours – et la multiplication de journées d'action interprofessionnelles massives. C'est pourquoi la pratique des caisses de grève, qui correspond plutôt à des grèves longues, ne refait surface qu'à quelques occasions, comme lors des grèves de mineurs en 1948 et 1963. Dans le même temps, les syndicats deviennent des organisations de masse reconnues, intégrées et disposant de ressources considérables, s'inscrivant chacune dans une tradition militante spécifique – influence du PCF dans la CGT et du christianisme social dans la CFTC.

On assiste à cette période à deux processus contradictoires : d'une part, la quasi-disparition des caisses de grève à la CGT – le soutien aux grévistes étant partiellement délégué à d'autres organismes liés au PCF, comme le Secours populaire ou les mairies communistes – et, d'autre part, leur institutionnalisation progressive à la CFTC puis à la CFDT – avec la création de plusieurs caisses permanentes, au niveau fédéral ou régional, et leurs fusions successives jusqu'à la création de la Cnas en 1973.

La crise des années 1970 donnera toutefois lieu à un certain retour des caisses de grève et des pratiques de solidarité directe dans un contexte où la durée moyenne des grèves s'allonge un peu – cinq jours en 1975. Parmi les conflits longs et emblématiques de cette période, on peut citer ceux du Joint français en 1972 et de LIP en 1973, avec un rôle notable de militant·es d'extrême gauche, ou celui du Parisien libéré en 1975, avec un très fort soutien financier de la part du Syndicat du livre CGT.

## **L'effritement des effectifs syndicaux a-t-il impacté les caisses de grève ?**

La baisse du nombre de travailleur·ses syndicalisé·es, qui marque profondément les années 1980, s'accompagne d'une forte diminution du nombre de jours de grève par salarié·e. Donc, d'une certaine manière, si les syndicats ont moins de ressources, ils ont aussi moins de besoins pour l'indemnisation des grévistes. La baisse du recours aux caisses semble surtout découler du recul de la pratique gréviste et de la baisse de la durée moyenne des grèves – en dehors de rares conflits exemplaires, notamment dans l'industrie. La seule caisse qui aurait pu être durement affectée par la chute des effectifs syndicaux est celle de la CFDT, puisqu'elle est financée par les cotisations. Or, cette période lui a plutôt permis de se constituer des réserves.

### **La CFDT possède une caisse de 126 millions d'euros. Comment est-elle arrivée à engranger un tel trésor de guerre ?**

La CFDT détient effectivement la caisse la plus massive, mais cet argent n'est pas exclusivement dédié à l'indemnisation des grévistes : aujourd'hui, la Cnas finance surtout les démarches juridiques des adhérent·es de la CFDT. Pour comprendre la constitution d'un tel pactole, il faut avoir en tête que les dirigeant·es de la CFDT ont entamé dès 1974, après la très coûteuse grève nationale des PTT, une intense réflexion sur la « capacité de résistance » de la Cnas. En se projetant sur plusieurs années, ces dernier·es se sont fixé l'objectif de constituer une réserve suffisante pour indemniser l'ensemble des adhérent·es de la centrale pendant dix jours. Mais cette démarche volontariste a surtout bénéficié du « recentrage » de la CFDT : après le radicalisme autogestionnaire des années 1970, la CFDT a changé de stratégie et de répertoire d'action, délaissant progressivement la grève au profit de la négociation. Il est plus facile de faire grossir la caisse de grève quand on fait rarement grève...

### **Créer une caisse de grève ou en bénéficier soulève nombre de questions politiques et stratégiques épineuses...**

Les caisses de grève sont depuis longtemps un objet de débats dans le mouvement ouvrier, à la fois du point de vue des principes et des modalités. Un premier débat porte sur l'origine des fonds qui doivent financer la grève : est-ce aux grévistes de financer leur propre grève grâce au financement des caisses par les cotisations syndicales ? Ou est-ce à la population de soutenir financièrement les grévistes, puisqu'elle ne perd pas d'argent à cause de la grève ? Ou encore est-ce au patronat de payer les jours de grève, puisqu'il porte toujours la responsabilité de leur déclenchement ? Chacune de ces options peut impliquer des stratégies de lutte différentes, mais les grévistes préfèrent le plus souvent les combiner plutôt que les opposer. Un des débats les plus actuels porte sur l'idée de « grève par procuration », notamment depuis la grève de 1995 : faut-il se cotiser pour faire durer la grève des « secteurs

bloquants » (RATP, SNCF, raffineries, etc.) ou chacun·e doit-il faire grève dans son secteur (même sans impact visible) ?

Parmi les responsables syndicaux, et aussi parmi les grévistes en ce moment, certain·es ont peur que les appels à la solidarité financière n'empêchent l'élargissement du mouvement, car certain·es salarié·es risqueraient de se donner « bonne conscience » en soutenant financièrement les grévistes, à la place de faire grève elles et eux-mêmes. La perspective de la grève générale pousse en effet à voir dans tout·e salarié·e un·e gréviste potentiel·le, et se contenter de soutenir les autres sans participer soi-même à la grève peut alors paraître comme une dérobade. Mais il ne faut pas oublier qu'une partie importante de la population n'a tout simplement pas la possibilité de se mettre en grève : les retraité·es, les indépendant·es, les chômeur·euses... et que, si le droit de grève est effectivement reconnu pour toutes les salarié·es, certain·es font face à des obstacles considérables : on pense bien sûr aux CDD, aux intérimaires ou aux salarié·es des PME et des entreprises sans présence syndicale. En conséquence, donner de l'argent pour soutenir les grévistes apparaît à des milliers de personnes comme le seul geste à la fois utile et possible.

Un autre débat porte sur les conditions à remplir pour bénéficier de la caisse : faut-il être syndiqué·e ? Faut-il avoir fait grève sur l'intégralité de la période concernée ? Répondre à ces questions par l'affirmative revient à concentrer les bénéfices de la caisse sur le « noyau dur » des grévistes. Mais si ces grévistes sont celles et ceux qui assument les plus importantes pertes financières et qui ont donc le plus besoin de la caisse, ils et elles font aussi preuve de la plus grande détermination à poursuivre la grève : leur réserver le bénéfice de la caisse laisse donc de côté les grévistes plus hésitant·es. Au contraire, permettre aux non-syndiqué·es et aux grévistes intermittent·es de bénéficier de la caisse permet d'en faire un outil pour convaincre les hésitant·es, mais cela implique de laisser les plus déterminé·es assumer seul·es une part plus importante de leurs pertes financières. Ces débats démontrent que si les caisses de grève permettent d'alléger les problèmes financiers des grévistes, elles s'accompagnent de véritables dilemmes moraux et stratégiques.

### **Pourquoi situez-vous le retour de la caisse de grève comme outil de lutte en 2007 ?**

Parce que depuis la grève des ouvrier·ères de l'usine PSA d'Aulnay-sous-Bois en 2007, on assiste effectivement à la multiplication des expériences de caisses de grève : par exemple celle de la raffinerie de Grandpuits en 2010, celles des postier·ères du 92 dans leurs nombreuses grèves départementales depuis 2009, celles des femmes de chambre de divers hôtels et palaces depuis 2012, celle des femmes de ménage d'Onet en 2017, ou encore la cagnotte de soutien aux cheminot·es en 2018.

Pour expliquer ce phénomène, on pense immédiatement au rôle d'Internet et des réseaux sociaux : l'immense majorité des caisses récentes prend la forme de cagnottes en ligne, qui sont à la fois faciles à créer en quelques clics et qui permettent de toucher un public plus large que

les traditionnelles collectes au piquet de grève. Mais il faut également faire appel à des facteurs plus politiques. Les expériences de caisses se multiplient, car de nombreuses grèves s'allongent dans la durée, du fait de la posture d'inflexibilité des directions d'entreprises et/ou des gouvernements, mais aussi du fait de leur pratique systématique de remplacement des grévistes. En plus de faire appel aux cadres, la RATP, la SNCF, la Poste ou encore les sous-traitant-es de l'hôtellerie ont aussi créé des services de remplacement dédiés. Cette pratique patronale, tout comme la mise en place de caisses par les grévistes, correspond à une adaptation tactique issue de l'accumulation de grèves dures dans ces secteurs.

### **On dénombre actuellement plus de deux cents caisses de grève locales. Que nous dit la multiplication des caisses sur la nature du mouvement en cours ?**

Depuis le début de la grève contre la réforme des retraites, et surtout depuis le 20 décembre, on assiste effectivement à un véritable foisonnement de caisses de grève : des centaines de milliers de grévistes de divers secteurs cherchent le moyen de « tenir », ce qui témoigne d'une forte détermination. La plupart de ces caisses se situent à l'échelle locale, c'est-à-dire celle du collectif de grévistes (gare, dépôt, école, raffinerie, etc.). Cela correspond à la volonté des grévistes de gérer elles et eux-mêmes leur grève, en maîtrisant par exemple les critères d'attribution des fonds récoltés. Certaines de ces caisses locales atteignent des montants importants (jusqu'à 20 000 euros), notamment grâce à une intense activité de collecte et à la présence de dirigeant-es médiatisé-es. Mais la plupart ne dépassent pas les quelques centaines d'euros, la démarche se résument souvent à ouvrir une cagnotte en ligne et à attendre que les dons affluent, en se contentant de relayer l'ini-

tiative sur les réseaux sociaux. Les limites de ces caisses locales sont donc à la fois leur confidentialité, leur relative passivité, et aussi la concurrence qu'elles peuvent se faire entre elles.

Plusieurs caisses sont également apparues à une échelle nationale : des appels à don ont été lancés par certaines fédérations voire confédérations syndicales, appartenant surtout à la CGT ou à Solidaires. La plus importante est de loin la caisse lancée par la CGT InfoCom, avec deux millions d'euros pour l'instant : depuis le 20 décembre, elle reçoit quasiment 100 000 de dons chaque jour. Ce succès s'explique à la fois par son antériorité (elle a été créée en 2016, lors du mouvement contre la Loi Travail), par le savoir-faire de ses animateurs et animatrices qui sont des professionnel·les de la communication, par sa transparence (elle possède une charte financière et édite des bilans réguliers), mais surtout par son caractère inter-syndical. Cogérée avec un syndicat SUD, elle indemnise en effet aussi bien les syndiqué-es de toutes étiquettes que les non-syndiqué-es. En devenant un « pôle d'attraction », cette caisse a réussi à jouer un rôle politique dans la grève : contrairement aux caisses locales dispersées et peu visibles, celle d'InfoCom donne une forte visibilité à la solidarité financière, notamment grâce à l'affichage et à l'actualisation des montants récoltés.

Mais le succès de tous ces appels à dons soulève en creux une question importante : pourquoi les structures syndicales nationales ne mettent-elles pas en place une caisse nationale interprofessionnelle alimentée par leurs propres fonds ? Il suffirait pourtant d'une petite partie de leurs colossales ressources pour décupler le montant des caisses existantes, ce qui constituerait à la fois un encouragement déterminant pour les grévistes et un signal extrêmement fort envoyé au gouvernement.

## **NOTES**

1. En 1945 sont institués les comités d'entreprise qui permettent l'intégration des syndicats au sein du système socio-économique. Des milliers de militant-es deviennent alors des permanents et permanentes syndicales.